

## ► La Fondation du patrimoine

**Premier acteur de la générosité en faveur du patrimoine.** la Fondation du patrimoine se mobilise au quotidien, aux côtés des collectivités, associations et particuliers, pour préserver le patrimoine partout en France.

**Pour chaque projet restauré, la Fondation du patrimoine participe activement à la vie des centres-bourgs,** au développement de l'économie locale, à la création d'emplois et à la transmission des savoir-faire.

**1€ de don au patrimoine = 21€ de retombées économiques\***

\*Selon une étude Fondation du patrimoine-Pluricité 2020

**Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité** et une transparence financière. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux, sur présentation des factures acquittées.

**Sur le terrain, un solide réseau d'experts,** composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

**Votre don ira à un projet de qualité !**

### ► Mentions légales

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au porteur de projet les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les informations que vous nous communiquez dans ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées aux personnes habilitées par la Fondation du patrimoine. Conformément aux articles 39 et suivants de la Loi Informatique et Libertés et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), en justifiant de votre identité, vous bénéficiez de droits d'accès, de rectification, d'effacement ou de portabilité de vos données, du droit de retirer un consentement préalablement donné, ou, pour des motifs légitimes de vous y opposer totalement ou partiellement, ou encore à en demander la limitation. Pour exercer vos différents droits, vous pouvez envoyer un mail au Délégué à la Protection des Données de la Fondation du patrimoine : [dpo@fondation-patrimoine.org](mailto:dpo@fondation-patrimoine.org). Plus d'informations dans notre Politique de Confidentialité présente sur [www.fondation-patrimoine.org](http://www.fondation-patrimoine.org).

Seul le porteur de projet sera également destinataire de ces données pour les finalités définies dans ladite Politique de Confidentialité ; si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, cochez la case ci-contre.

## ► Contacts

FONDATION  
DU PATRIMOINE



FONDATION DU PATRIMOINE

Fondation du patrimoine – Délégation  
Bretagne  
BP 70289  
75867 PDC PARIS 18  
02 99 30 62 30  
[bretagne@fondation-patrimoine.org](mailto:bretagne@fondation-patrimoine.org)

[www.fondation-patrimoine.org](http://www.fondation-patrimoine.org)

Suivez-nous sur    



COMMUNE D'AURAY

100 place de la République  
56400 Auray  
02 97 24 01 23

[courrier.mairie@ville-auray.fr](mailto:courrier.mairie@ville-auray.fr)

[www.auray.fr](http://www.auray.fr)



© Thibaut Aroun

### ► Les partenaires de la Fondation du patrimoine



FONDATION  
DU PATRIMOINE



► Je donne !

Pour la  
restauration de

## L'église Saint-Gildas d'Auray

Morbihan



Création graphique : Fondation du patrimoine - Photo de couverture © Commune d'Auray - Document généré par PrintFlux - Ne pas jeter sur la voie publique

Retrouvez  
tous les projets sur  
[www.fondation-patrimoine.org](http://www.fondation-patrimoine.org)

## ► Sauvegardons ensemble l'église Saint-Gildas d'Auray !

### ◆ ◆ LE PROJET

Édifice religieux classé dans sa totalité au titre des Monuments historiques, l'église Saint-Gildas occupe une place centrale dans la géographie urbaine et contribue à la définition de l'identité de la Ville d'Auray.

En 2019 la commune a entrepris des travaux de restauration du clocher, sous la maîtrise d'oeuvre de Dominique Lizerand, architecte du patrimoine. À la suite de la chute d'un corbeau en pierre soulevant le solivage du plancher du beffroi, une situation de péril a été détectée et des travaux d'urgence de consolidation ont été entrepris en 2021. Aujourd'hui, la commune d'Auray a besoin de votre soutien pour l'aider dans la dernière phase de travaux de restauration du clocher de l'église Saint-Gildas. Le projet vise à mener des travaux de mise en sécurité et de restauration du plancher du beffroi ainsi que des travaux de mise hors d'eau du lanternon, du balcon et de la tourelle.

### ◆ ◆ LE LIEU ET SON HISTOIRE

L'église Saint-Gildas, dépendant du prieuré Saint-Gildas d'Auray, fondé au XII<sup>ème</sup> siècle et comprenant aussi la chapelle Notre-Dame, fut démolie et reconstruite à plusieurs reprises. Un incendie détruit l'église en 1454, puis, en raison son état de vétusté avancé, l'église médiévale est détruite en 1620 et reconstruite entre 1623-1663, selon les plans des architectes Gilles Monsay et François Cosnier. Le clocher et la chapelle Notre-Dame sont détruits en avril 1800. Pour compenser la perte du clocher, qui servait d'amer, le beffroi de l'église Saint-Gildas est exhaussé dans la première moitié du XIX<sup>ème</sup> siècle. L'église Saint-Gildas conserve en ses murs un retable majeur du XVIII<sup>ème</sup> siècle, des retables datés du milieu du XVIII<sup>ème</sup> siècle,

des éléments mobiliers en boiserie et un orgue du XIX<sup>ème</sup> siècle ainsi que des vitraux réalisés entre 1874 et 1910.

### ◆ ◆ LA MOBILISATION

Ce projet de restauration répond à la fois au programme de sécurisation des édifices publics du centre-ville, mais également aux objectifs fixés par la Ville d'Auray en matière de protection et de valorisation du patrimoine communal. En dehors de son usage culturel, l'église Saint-Gildas fait l'objet de visites commentées par le service Archives et Patrimoine de la Ville ou par des associations locales. Elle est également un point d'étape de différents circuits de médiation du patrimoine d'Auray, comme celui proposé dans l'application de jeu de piste «Baludik», ou encore lors des Journées européennes du patrimoine.

### ◆ ◆ LES CONTREPARTIES

Pour 20 € - contrepartie An Alre : Invitation au pot de remerciement et visite culturelle de la ville

Pour 150 € - contrepartie Hermine : contrepartie n°1 et présentation du chantier par l'architecte

Pour 300 € - contrepartie Saint-Gildas : contrepartie n°2 et catalogue d'exposition du service Archives et Patrimoine

<b>Montant des travaux</b>	<b>1 100 000 € HT</b>
<b>Objectif de collecte</b>	<b>40 000 €</b>
<b>Début des travaux</b>	<b>Début 2024</b>

© Commune d'Auray



## ► Bulletin de don

### ► Oui, je fais un don pour aider à la restauration de l'église Saint-Gildas d'Auray

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine si le projet n'aboutit pas dans un délai de 5 ans après le lancement de la collecte, s'il n'est pas réalisé conformément au programme de travaux validé par la Fondation ou dans le cas de fonds subsistants à l'issue de l'opération.

#### Sur notre site internet

[www.fondation-patrimoine.org/88208](http://www.fondation-patrimoine.org/88208)

ou en flashant le QR code ci-contre.



#### Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bulletin de don à la Fondation du patrimoine (adresse au dos), accompagné de mon règlement à l'ordre de :

**Fondation du patrimoine**  
**Eglise Saint-Gildas d'Auray**

#### Le montant de mon don est de

80 €  100 €  200 €  500 €

Autre montant \_\_\_\_\_€

Nom ou Société : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

E-mail : \_\_\_\_\_

### ► Je bénéficie d'une réduction d'impôt

Exemples de dons	80 €	100 €	200 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	28 €	34 €	68 €	170 €
	Réduction d'impôt de 66% du don dans la limite de 20% du revenu imposable.			
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	20 €	25 €	50 €	125 €
	Réduction d'impôt de 75% du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €).			
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	32 €	40 €	80 €	200 €
	Réduction d'impôt de 60% du don dans la limite de 20 000 € ou de 5% du chiffre d'affaires HT lorsque cette dernière limite est plus élevée.			

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail. Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre